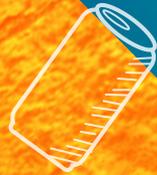




Guide du TRI





Sommaire

Emballages et Papiers	4-5
Verre	6
Déchèteries	7-15



« Ensemble, triions, recyclons, compostons ! »



Pour vous aider à mieux trier vos déchets, la Communauté de Communes des Villes Sœurs met en place un guide du tri pour vous informer des bonnes pratiques. Vous trouverez dans ce document toutes les informations utiles, consignes de tri, les bons réflexes, les erreurs à éviter, etc.

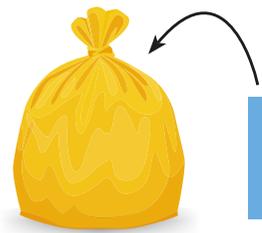
Le saviez-vous ?

Nos poubelles d'ordures ménagères contiennent en moyenne 30 % de déchets organiques (nourriture, épluchures, ...) et 30% de déchets recyclables. Nous pouvons réduire le volume de ces déchets en triant plus et mieux et en compostant. Il appartient à chacun d'entre nous de se mobiliser.

Retrouvez toutes les informations sur la collecte de vos déchets ici : reduisonsnosdechets@villes-soeurs.fr



Emballages et papiers



Collecte en porte à porte
1 semaine sur 2 sauf secteurs particuliers

Tous les emballages recyclables et papiers vont dans les sacs jaunes.



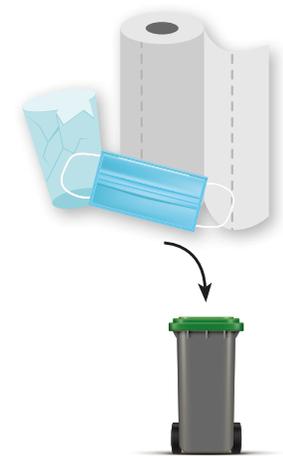
Les bons réflexes :

- > Aplatir les bouteilles en plastique et remettre le bouchon pour gagner de la place.
- > Vider les emballages.
- > Ne pas imbriquer les emballages.



Les erreurs à éviter :

Mouchoirs, essuie-tout et masques ne vont pas dans le sac jaune mais dans la poubelle d'ordure ménagère.



Les produits recyclés peuvent être utilisés pour fabriquer de nouveaux objets. En recyclant 6 pots de yahourt, cela équivaut à fabriquer un cintre.

Verre



Les bouteilles, pots et bocaux en verre sont à déposer dans les points d'apports volontaires.



Les bons réflexes :

- > Ne pas laver le verre que vous jetez.
- > Pour les nuisances, ne déposez pas le verre dans les points d'apports volontaires après 20h.

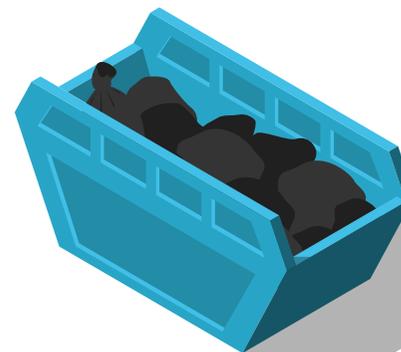


Les erreurs à éviter :

Verrerie, vaisselle, miroirs, ... sont à déposer en déchèteries.



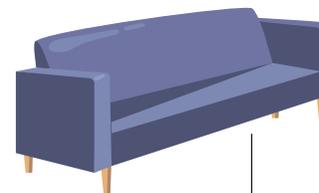
Déchèteries



Végétaux



Ferrailles



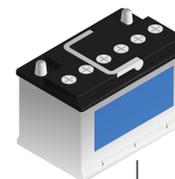
Mobilier



Bois



Encombrants



Batterie



Gravas



Les erreurs à éviter :

Munitions et armes à feu sont à déposer à l'armurerie et non à la déchèterie.

Piles et objets DEEE



Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont à déposer en déchèterie.

Vous pouvez déposer de l'électroménager, des appareils électriques et informatiques, ampoules, ...

Un doute ?

Demandez aux agents de déchèterie.



Les bons réflexes :

Vous pouvez également déposer vos piles dans les bornes ou conteneurs identifiés, situés généralement à l'entrée des magasins.

Tous les magasins qui commercialisent des piles et des DEEE sont tenus de reprendre gratuitement les piles et DEEE usagés.

Textile usagé



Les vêtements usagés, linge de maison, chaussures vont dans la borne textile ou à la déchèterie.



Les bons réflexes :

- > Déposez vos vêtements ou chaussures même usés ou déchirés.
- > Assemblez les chaussures par paire dans un sac fermé.
- > Si ces articles sont mouillés ou humides ne les déposez pas car ils risquent de moisir, rendant impossible leur valorisation.



Déchets dangereux



Les déchets dangereux vont à la déchèterie.

Ils sont signalés par les symboles suivants :



Nocif ou irritant
Danger pour
la couche d'ozone



Inflammable



Gaz sous
pression



Danger pour
milieu aquatique



Danger
pour la santé



Comburant



Corrosif



Toxicité aiguë



Les erreurs à éviter :

Les déchets explosifs ne sont pas acceptés en déchèteries (*bouteilles de gaz, extincteurs, fusées de détresse...*)

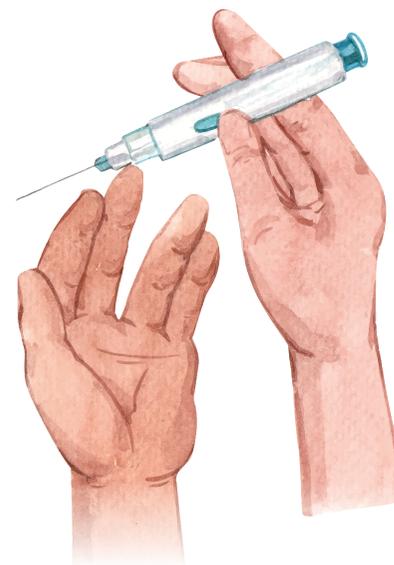
Les bouteilles de gaz sont à déposer chez votre revendeur.

Déchets des soins médicaux



Les pharmacies reprennent tous les médicaments qui restent dans l'armoire à pharmacie, qu'ils soient périmés ou non.

Le matériel médical à usage unique utilisé à domicile est à jeter dans la boîte jaune fournie par votre pharmacien et à rapporter en pharmacie.



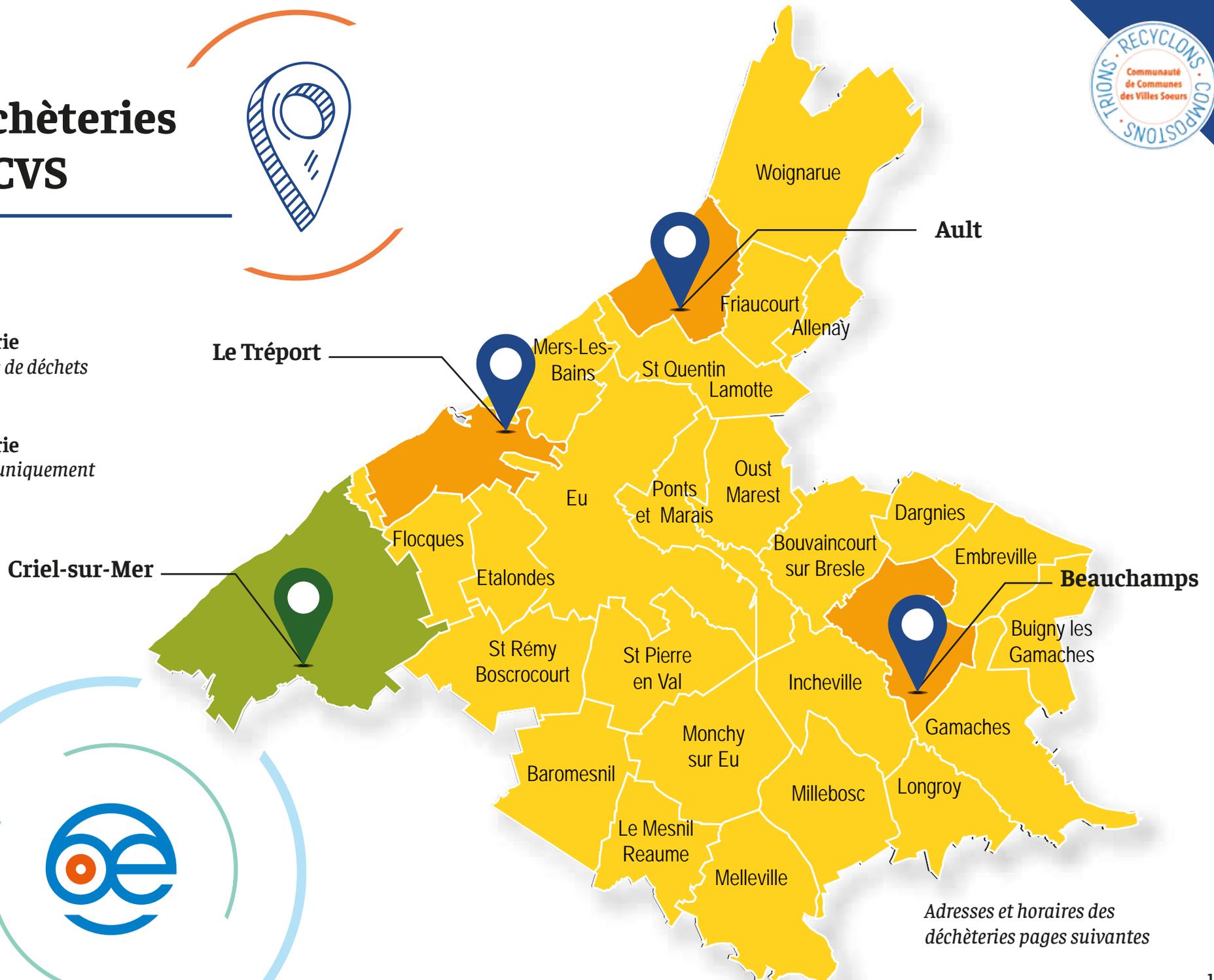
Les Déchèteries de la CCVS



Déchèterie
tous types de déchets



Déchèterie
végétaux uniquement



*Adresses et horaires des
déchèteries pages suivantes*

Adresses et horaires d'ouverture des déchèteries



Ault

Route d'Eu

02 27 28 06 46

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
et samedi :

9h00 > 11h50

14h00 > 17h50

Fermé le mardi et dimanche



Beauchamps

Impasse de la Fontaine d'Arcy

02 27 28 06 90

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
et samedi :

9h00 > 11h50

14h00 > 17h50

Fermé le jeudi et dimanche



Le Tréport

Rue Mendes-France

02 35 82 45 72

Lundi au dimanche :

9h00 > 11h50

14h00 > 17h50

Fermé le dimanche après-midi



Criel-sur-Mer

Route du Cabaret

02 27 28 20 87

Un point déchets verts est accessible à Criel-sur-Mer. Il est exclusivement réservé à la dépose des produits des tontes de gazon et aux végétaux.

Du 1^{er} mars au 14 avril :

Lundi et samedi :

14h > 16h50

Du 15 avril au 14 octobre :

Lundi, mercredi et vendredi :

14h > 17h50

Samedi :

9h > 11h50

14h > 17h50

Du 15 octobre au 30 novembre :

Lundi et samedi :

14h > 16h50

Important : le site est fermé en décembre, janvier et février.

**Vous avez
une question?**

reduisonsnosdechets@villes-soeurs.fr



www.villes-soeurs.fr

Communauté de Communes des Villes Sœurs

12 avenue Jacques Anquetil - 76260 Eu

02 27 28 20 87